



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Avis N° 32

Adopté le 24 avril 2001

**Analyse des fonctions critiques en Région de
Bruxelles - Capitale en 1999.**

AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIÈRE DE FORMATION, D'EMPLOI ET D'ENSEIGNEMENT SUR L'ANALYSE DES FONCTIONS CRITIQUES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN 1999.

La Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement souligne le grand intérêt de l'analyse des fonctions critiques en 1999 réalisée par l'ORBEM en collaboration avec l'UPEDI. Elle note que l'enquête pour l'exercice 2000 est quasiment achevée au niveau de l'ORBEM. Même si ses résultats doivent encore être confrontés avec les travaux de l'UPEDI et les réactions des fédérations professionnelles, il y a donc lieu de croire que l'analyse des fonctions critiques en 2000 sera rapidement disponible. Or, la Commission estime que la disponibilité rapide et la récurrence au moins annuelle des analyses est une donnée essentielle de l'adaptation des formations professionnelles aux besoins des travailleurs et des entreprises.

La Commission souhaite cependant attirer l'attention du lecteur de l'enquête « Analyses des fonctions critiques » sur les points suivants :

- Les méthodes utilisées par l'ORBEM (Analyse statistique d'une partie – un tiers – des offres du marché ne comportant pas les offres qui se satisfont d'elles-mêmes, ni celles non déposées à l'ORBEM) et l'UPEDI (enquête auprès des organismes d'intérim) sont différentes. Elles ne sont donc pas nécessairement comparables (d'où des différences significatives dans les résultats) mais doivent être considérées comme complémentaires.
- Il y a des hiatus importants entre la nomenclature des fonctions utilisées par l'ORBEM, les nomenclatures utilisées dans l'enseignement et la terminologie appliquée dans les entreprises. Il y a donc lieu d'être prudent dans l'évaluation des liens entre les trois concepts.

En ce qui concerne le suivi des analyses des fonctions critiques, la Commission consultative exprime les recommandations suivantes :

1. Jugeant anormal que seules 8 des 30 fédérations sectorielles aient répondu à la demande d'émettre leur avis sur l'analyse, il y a lieu de concerner plus étroitement ces fédérations dans la réalisation d'une étude importante par la Région de Bruxelles – Capitale, le cas échéant en mobilisant et en impliquant les organisations interprofessionnelles ;
2. L'analyse des fonctions critiques n'aura de plein effet que dans la mesure où elle générera un dialogue plus poussé avec le monde de l'enseignement et de la formation professionnelle ;
3. A cet égard, il serait utile de compléter l'analyse quantitative, statistique de l'ORBEM par des approches qualitatives, celles-ci requérant en tous cas la collaboration du monde de l'entreprise ;

4. Le dialogue avec l'entreprise et la dimension qualitative ajoutée à l'analyse doit permettre l'établissement de listes de priorités en matière de formation ;
5. Au départ de ces priorités, un dialogue doit s'établir avec les opérateurs de formation de tous les types afin de mettre en place l'adéquation entre les besoins (les fonctions critiques) et les formations. Afin d'assurer la pertinence des formations, ce dialogue doit prendre en compte les différences de nomenclature citées plus haut.
6. La Commission consultative en matière de formation, d'emploi et de formation, qui réunit le monde de l'enseignement et des différents opérateurs de formation professionnelle, est en mesure d'assurer la coordination des initiatives de ces acteurs ;
7. La Commission consultative en matière de formation, d'emploi et de formation rappelle par ailleurs qu'un Etat des lieux de la Formation professionnelle à Bruxelles vient d'être réalisé sous son égide. Cette étude doit être prise en compte dans le couple « emploi – formation ».

* * * * *